



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radars

Question écrite n° 112227

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les conséquences du dysfonctionnement ou des mauvaises conditions d'emploi des radars fixes installés sur la voie publique. Un certain nombre d'erreurs font établir des sanctions aux dépens de personnes qui ne sont pas concernées. Elles doivent régler l'amende avant d'avoir pu justifier de leur innocence et attendre de longs mois le remboursement de leur amende par le Trésor public. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de réduire de manière drastique ce type d'erreurs regrettables. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

L'identification des contrevenants s'effectue au niveau du centre automatisé de constatation des infractions routières A1 à Rennes, par rapprochement de la photographie matérialisant l'infraction avec l'interrogation du fichier national des immatriculations (FNI), cela afin de minimiser des erreurs dans l'identification d'un véhicule et donc de son propriétaire. Pour contester un avis de contravention, l'usager doit consigner le montant de l'amende, ce qui ne doit pas être confondu avec le paiement de l'amende. La consignation est une procédure très ancienne appliquée en matière fiscale et douanière, et a pour effet positif pour l'usager de suspendre le délai de paiement. Ainsi, consigner dès la réception de l'amende initiale empêche le basculement de cette contravention simple en contravention majorée. Bon nombre de majorations sont évitées dès lors que les usagers suivent la procédure qui leur est indiquée sur l'imprimé joint à l'avis de contravention. Les délais sont souvent liés aux recherches que doivent mener les officiers du ministère public afin de vérifier les éléments de la contestation.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112227

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12641

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 4004